

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 20 JUILLET 2015

Le vingt juillet à vingt, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 7 juillet 2015

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, GUCHER Catherine, GALBY Claudine

**Absent excusé :** HUGUENIN Jean-Jacques

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme MESTRALLET Aline est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

### I – Eclairage public (Délibération N° 1)

Suite à sa rencontre avec Pierre COMTE, Monsieur Bertrand ARGOUD de la société ARGOUD a établi un devis pour la réalisation d'un diagnostic quant à la distribution de l'éclairage public.

Ce diagnostic a pour but de définir les actions à mener afin de réaliser des économies d'énergie.

Le montant de ce devis renégocié s'établit à 740 €.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité et valide :

- le devis de 740 € de la société Bertrand ARGOUD pour le diagnostic,
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs

### II- Décision modificative N° 3 (Délibération N° 2)

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 17 juin 2015, il a été décidé d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

- Gris de Lin : 200€
- Les Amis de Montmayeur : 250 €
- Comité local Val Gelon : 150 €
- ARCADE : 150 €

Soit un total de 750 €. Or il a été budgété 700 € au budget 2015, il convient donc de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité quant à la décision modificative et valide ce qui suit :

- Augmentation du compte 6574 pour 50 €
- Diminution du compte 6554 pour 50 €

### III- Facturation Affouage personne privée

Trois élus se rendront prochainement sur les lieux afin d'évaluer le volume de bois coupé afin de dresser la facturation en conformité avec la convention.

### IV – Point sur le scolaire

Le maire rappelle la dernière réunion du SIVU en exposant des points de l'ordre du jour :

- Mini contrat

Le maire rappelle que le mini-contrat est prolongé jusqu'à juin 2016. Il reste à définir les aménagements que souhaitent entreprendre chaque commune (Villard-Sallet, la Table, Etable, La Trinité et Rotherens).

- Rentrée scolaire

En septembre 2014 on comptait 192 enfants. Pour la rentrée de septembre 2015 187 enfants feront leur rentrée scolaire.

- Cantine

Le maire annonce que suite à l'expérimentation positive de la mise en place de 2 services en décalés le SIVU a pris la décision de proposer ces 2 services à la rentrée de septembre comme suit :

- 12h15 : repas des maternelles
- 12h40 : repas des élémentaires

- NAP

Le maire annonce que le coût des nap pour 2014/2015 s'est élevé à 16 604 € dont 9500€ en provenance de l'état, soit un coût résiduel pour le SIVU de 7104 €.

A noter que pour la nouvelle rentrée à venir une participation financière sera demandée aux familles comme suit : 50 € pour un enfant, 25€ le 2<sup>ème</sup> enfant, gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

- Personnel SIVU

Le SIVU dispose de 2 emplois avenir, 3 ATSEM Titulaires, 2 titulaires et 2 CDD. Concernant les emplois avenir le SIVU est en cours de recrutement de 2 emplois avenir supplémentaires pour septembre.

### V – présentation plaquette évaluation SCOT Métropole Savoie

Un exemplaire de la plaquette sera à disposition en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

### VI- Source fontaine communale

Après 3 semaines de réduction de débit la source a enfin retrouvé son débit normal suite à l'intervention de l'avocat missionné par la commune.

Afin de faire respecter le droit à l'eau, la commune travaille en étroite collaboration avec les services de l'état afin de garantir une situation pérenne.

Lors de la séance du conseil municipal le maire ne peut que regretter la prise de position du propriétaire privé en considérant que toute la population a été prise en otage dans cette affaire.

### VII- Parcelle communal B 998

Suite au courrier envoyé par la mairie en date du 29 juin 2015, relatif à l'occupation de la parcelle communale par une entreprise, aucun retour n'a été constaté à ce jour. Par conséquent l'entreprise sera conviée dans les jours prochains à un entretien en Mairie.

### VIII-Compte-rendu réunion syndicats et intercommunalité

Catherine GUCHER rappelle qu'elle a assisté à la réunion « commission culture et patrimoine » du 29 juin 2015 par la communauté de communes cœur de Savoie, faisant suite au travail d'une stagiaire afin de créer des circuits découvertes sur le patrimoine des communes.

Le Maire rappelle l'intérêt porté par la communauté de communes cœur de Savoie sur le développement du tourisme local au niveau du canton.

### IX- Tours Montmayeur

Le projet de valorisation du site se met en place à travers la dépose du mobilier ainsi que la signalétique. Il est important de préciser que le coût financier de ces investissements est porté par l'intercommunalité cœur de Savoie avec des subventions en provenance du Conseil Général et de la région (41 000€).

A la réception de la mise en œuvre de ce chantier, les élus souhaitent en organiser l'inauguration ainsi qu'une journée découverte. Dolorès GUCHER, Claudine GALBY et Inès DELACUVELLERIE ont en charge l'organisation de cette journée. Les informations seront en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire rappelle l'intérêt de la visite de l'architecte des bâtiments de France du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette rencontre a permis d'élaborer des plans d'actions sur l'entretien sanitaire de la tour nord et de l'ensemble du site et aussi de décliner une possibilité de nouvelle tranche de travaux à venir (consolidation de la maison Métral en particulier).

### X- Questions Diverses

En fin de séance, un habitant a sollicité la municipalité sur l'environnement d'un secteur de la commune ainsi que la nuisance nocturne occasionnée par les aboiements de chiens. Ses remarques sont prises en compte par la collectivité afin d'être traitées dans un esprit de citoyenneté réciproque.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET



